

Département

DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 26 mars 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 9

date de convocation : 18 mars 2013

En exercice : 9

date d'affichage : 28 mars 2013

Présents : 8

L'an deux mil treize, le vingt six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2013 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : ; Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BOYER, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT

Excusée et représentée :

Absente : Coralie NAUDIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 20 février 2013 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Demande subvention du Comité des fêtes

Le maire donne lecture au Conseil du courrier reçu du Comité des Fêtes de Rozoy le Vieil le 07 mars dernier faisant état d'une demande de subvention pour l'année 2013 afin d'organiser des manifestations au sein de notre village.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser une subvention Comité des Fêtes de Rozoy le Vieil d'une somme de 1 000 € pour l'année 2013.

II – Adhésion d'une commune au syndicat mixte du pays gâtinais

Le maire informe le Conseil de la demande d'adhésion au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais de la commune de Chatenoy.

La commune de Chatenoy a demandé son adhésion au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais suite à son rattachement à la Communauté de Communes de Lorris et son retrait du Pays Forêt d'Orléans par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le principe d'adhésion de la commune de Chatenoy au sein du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

III – Rythmes scolaires

Le maire informe le Conseil que le SIIS, ayant délibéré sur la mise en application dès la rentrée de septembre 2013 de la réforme sur les rythmes scolaires, a décidé de mettre en place une garderie périscolaire à Bazoches qui fonctionnera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h45.

Le coût pour les familles sera de 3 € par jour avec goûter pour toute utilisation quelque soit le temps passé.

IV - Toiture salle polyvalente

Le maire informe le Conseil de la proposition de M. Boyer de mettre une couche de protection sur la toiture de la salle polyvalente afin de la protéger.

Le coût est estimé à environ 2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de réaliser ces travaux

AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2013.

V – Cotisation ARBG

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de payer une cotisation à l'Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR du Bocage Gâtinais.

Or la commune ne l'a pas fait depuis 2011. Cette cotisation s'élève à 20 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser cette cotisation depuis 2011 soit $20 \text{ €} \times 3 = 60 \text{ €}$

VI – Vote des 3 taxes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2013,

Le Maire,

EXPOSE les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal ne nécessite pas de rentrées fiscales supplémentaires,

Le maire,

PROPOSE au Conseil Municipal de voter le taux des trois taxes pour l'exercice 2013, comme suit :

- TH : 12.10 %
- FB : 14.30 %
- FNB : 41.63 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le vote des taux des trois taxes pour l'exercice 2013.

VII – Investissement 2013

Le maire informe le Conseil de la nécessité de cette réunion qui permet d'ouvrir un débat pour fixer les grandes orientations du nouvel exercice budgétaire. Le projet de budget 2013 tient compte des prévisions du budget 2012 et intègre les informations contenues dans le compte administratif de cette même année.

Section de fonctionnement

Au niveau des charges à caractère général, celles-ci évoluent raisonnablement, en fonction des besoins ponctuels.

En ce qui concerne les charges de personnel, celles-ci augmentent suivant une progression régulière, l'effectif étant identique à celui de l'année précédente.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il a été décidé de maintenir les taux des impôts communaux. Les dotations de l'Etat étant, quant à elles, en diminution par rapport aux années précédentes.

Section d'investissement

Pour 2013, l'enveloppe globale des opérations d'investissement est relativement plus élevée compte tenu des projets à réaliser tels que la fin de l'aménagement du centre bourg et la mise en sécurité de la RD 34.

Les recettes d'investissement proviennent de subventions.

Le Maire présente au conseil le tableau des investissements à prévoir cette année.

Il explique qu'il est préférable de tout inscrire même si tout ne pourrait pas être réalisé cette année.

Il rappelle qu'il s'agit d'un budget, que ce ne sont donc que des prévisions budgétaires et que cela n'engage en rien la commune si elle décidait de ne pas les réaliser.

Par contre les crédits sont ouverts et cela évitera de réunir le conseil à chaque dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce tableau des investissements pour l'exercice 2013.

VIII – Questions diverses

1/ PLU

Le Conseil est informé de la nomination par le Tribunal Administratif d'Orléans du commissaire enquêteur pour l'élaboration de notre PLU, M. Claude MOUCHE.

La commune devra payer une provision sur frais de 500 € qui sera versée au FICE (Fonds d'Indemnisation des Commissaires Enquêteurs)

La secrétaire a pris attache avec le commissaire pour une mise en place de l'enquête publique début mai.

2/ Transports scolaires

Mme Habsiger rend compte au conseil de la réunion qui s'est déroulée le 08 mars dernier.

Il a, entre autres, été décidé de baisser de 10 € par élève la participation des communes au budget du syndicat des transports scolaires. Le montant s'élève donc à 65 € par enfant pour l'année 2013.

La séance est levée à 22h

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATALIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Véronique HABSIGER	Micheline LAURENT
Coralie NAUDIN			